

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 23 avril 2024 à 19 h, au 1220, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Salvatore Mancini, membre parent, président
- Madame Bao Huong Trinh, membre parent, vice-présidente
- Monsieur Éric Capuano, membre parent
- Monsieur Pierre Chaloux, membre de la communauté – expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Monsieur Joël Delisle, membre de la communauté – issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Madame Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement
- Madame Stéphanie Laflamme, membre parent
- Madame Marie-Michèle Lemieux, membre de la communauté – âgé de 18 à 35 ans
- Monsieur Jean-François Lortie, membre de la communauté – issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Madame Maryse Noël, membre du personnel – direction d'établissement
- Madame Julie Syrratt, membre du personnel professionnel non enseignant

ABSENCES :

- Monsieur Benoit Rouleau, membre de la communauté
- Monsieur William Martinez A, membre parent (suspension)
- Monsieur Stéphane Lacroix, membre du personnel enseignant

POSTE VACANT :

- Membre du personnel de soutien

PARTICIPE :

- Monsieur Luc Lapointe, directeur général

ASSISTENT :

- Madame Annie de Noury, directrice générale adjointe
- Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Madame Nathalie Mc Duff, directrice générale adjointe
- Madame Iris Montini, secrétaire générale par intérim et directrice générale adjointe
- Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Salvatore Mancini, président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

Monsieur Mancini en son nom personnel mentionne qu'il souhaite remercier chaleureusement le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) pour la soirée du 11 avril 2024 des Prix Inspiration Patriotes. Il mentionne que le dévouement exceptionnel, le travail acharné et la détermination des artisans de cette soirée ont été les pierres angulaires de ce succès remarquable.

Il souligne que les projets présentés ce soir-là incarnent l'esprit de collaboration, d'innovation et de dévouement envers la réussite des élèves. Ces projets ont eu un impact profond sur le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) des élèves. Chaque initiative représente un jalon dans le parcours collectif du CSSP pour offrir une éducation de qualité et équilibrée à ses élèves. Les projets présentés ont démontré que lorsque la communauté se rassemble avec un objectif commun, des réalisations extraordinaires deviennent possibles. Cela contribue à offrir aux élèves les meilleures opportunités et les préparer à un avenir brillant.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé, tel que présenté.

3. RÉOLUTIONS EN BLOC

3.1 Approbation du procès-verbal du 13 février 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024 est approuvé tel que rédigé.

3.2 Renouveau de reconnaissance pour un projet pédagogique particulier en Sport-études à l'école secondaire De Mortagne

L'école secondaire De Mortagne souhaite obtenir la reconnaissance par le ministère de l'Éducation du projet pédagogique particulier Sport-études pour les années scolaires 2025 à 2030.

Le programme Sport-études à l'école secondaire De Mortagne existe depuis plusieurs années et il est en constante évolution.

Ce programme offre de multiples avantages pour les élèves athlètes qui fréquentent l'école secondaire De Mortagne et il permet une conciliation optimale entre les objectifs scolaires et sportifs, en mettant l'accent sur la réussite éducative.

Ce programme permet à certains élèves d'atteindre les plus hauts niveaux sportifs.

Ce programme est en parfaite cohérence avec l'objectif 5 du PEVR du CSSP, soit *d'Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans de nos élèves après l'entrée au secondaire.*

Le conseil d'établissement se prononcera, le 23 avril 2024, sur la demande de renouvellement de reconnaissance du programme Sport-études à l'école secondaire De Mortagne pour les années scolaires 2025 à 2030 afin d'appuyer cette demande de reconnaissance.

CA-034-04-24 Il est proposé :

D'appuyer la demande de renouvellement de reconnaissance pour le projet pédagogique particulier de Sport-études à l'école secondaire De Mortagne pour les années 2025 à 2030.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI AUX DERNIÈRES SÉANCES

Néant.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Deux correspondances ont été reçues soit un avis du Comité de parents du CSSP concernant la *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers* (PPP) et une lettre ouverte de trois signataires concernant le nouveau plan de répartition pour les écoles primaires de Carignan et Chambly.

5.1 Avis du comité de parents en lien avec la *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers*

Le Comité de parents du CSSP a transmis, le 13 mars 2024, un avis au Conseil d'administration (CA) concernant l'objectif 5.3 du PEVR du CSSP qui cible que 80 % des élèves du secondaire fréquentent un PPP d'ici 2027. Le Comité de parent émettait par cette communication l'avis suivant :

- Que les grilles-matières de ces nouveaux PPP doivent offrir la possibilité à tous les élèves de choisir les cours de science et technologie de l'environnement, de chimie et de physique s'ils le désirent tout en demeurant dans le PPP choisi ;
- Que les écoles dont les PPP ne permettent actuellement pas cet accès, doivent planifier leurs grilles-matières de manière à permettre l'accès aux cours de science et technologie de l'environnement, de chimie et de physique à tous les élèves qui le souhaitent.

Madame Cindy Dubuc, directrice du Service des ressources éducatives (SRÉ), a présenté les explications concernant les PPP. Elle a mentionné que l'enjeu soulevé concernant l'accessibilité aux cours de science et technologie de l'environnement, de chimie et de physique est bel et bien présent. Certaines contraintes au regard du nombre de périodes complexifient la création des grilles-matières. Par exemple, en 4^e secondaire, le Régime pédagogique prévoit 100 h de matières à option pour les élèves qui ont 150 h de mathématiques. Ainsi, si on intègre le cours de science enrichi, il ne reste plus de périodes pour le programme propre au PPP. Il faut alors diminuer le temps d'enseignement pour certaines matières tout en s'assurant que les objectifs et le contenu obligatoires de ces programmes puissent être atteints dans un temps moindre. (Réf. Art. 26 du RP).

Elle mentionne que le SRÉ réalise actuellement des travaux en collaboration avec les directions d'établissement du secondaire, le Service de l'organisation scolaire (SOS) et le Service du secrétariat général et des communications (SSGC) afin de permettre à l'ensemble des élèves qui fréquenteront un PPP au secondaire d'avoir accès aux cours de science et technologie de l'environnement, de chimie ou de physique si tel est leur souhait.

L'uniformisation des grilles-matières au sein des PPP dans l'ensemble des écoles du CSSP s'actualisera dans les prochaines années.

L'information transmise par Mme Dubuc répond aux préoccupations soulevées par le Comité de Parents.

CA-035-04-24

Il est proposé :

De mandater la secrétaire générale par intérim afin de transmettre au Comité de parents cette information.

5.2 Lettre ouverte relative au nouveau plan de répartition de Carignan/Chambly

Trois signataires ont transmis le 12 février 2024 au Conseil d'administration, une lettre ouverte concernant le nouveau plan de répartition des écoles primaires de Carignan et Chambly et ses impacts sur la fratrie. Les signataires de la lettre font état dans cette communication de leurs préoccupations pour les familles fréquentant l'école du Parchemin et demeurant sur les rues Gertrude, Marianne et une partie de la rue d'Albani et ils demandent d'amender la mesure transitoire afin de l'appliquer également à la fratrie des familles concernées.

Madame Ondine Gazzé, directrice du SOS, a présenté les explications concernant les mesures transitoires du nouveau plan de répartition des écoles primaires des villes de Carignan/Chambly.

Les mesures transitoires concernent les élèves des rues Albani (numéro civique 3308 et moins), Gertrude et Marie-Anne, car ces rues seront associées dès 2024-2025 à la nouvelle école primaire de Carignan et non plus à l'école du Parchemin.

L'école du Parchemin est une école avec une capacité d'accueil de 14 classes et n'a pas de classes additionnelles lui permettant d'accueillir plus d'élèves. La modification au plan de répartition permet de diminuer le nombre d'élèves associés à l'école. Ce changement a comme objectif de minimiser annuellement les surplus d'élèves qui obligent le transfert d'élèves vers une autre école, et ce parfois en cours de parcours scolaire.

La modification demandée par les signataires de la lettre créerait un surplus d'élèves au préscolaire à l'école du Parchemin.

Considérant l'information transmise par Mme Gazzé.

CA-036-04-24 Il est proposé :

De mandater la secrétaire générale par intérim afin de transmettre aux signataires de la lettre ouverte cette information.

6. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

7. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de chaque séance du CA, le directeur général dépose un état de situation relatif au cheminement des priorités annuelles. Par ailleurs, des éléments de la mise en œuvre du *Plan d'engagement vers la réussite* font l'objet d'une présentation lors des différentes séances, dans les points d'information.

Le directeur général commente l'état d'avancement de certaines des priorités annuelles du CSSP et répond aux questions des membres.

8. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Les responsables de chaque comité présentent un bref résumé des sujets abordés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance du CA.

9. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

9.1 Plan d'effectif du personnel cadre

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

Le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* prévoit que la structure administrative des emplois de cadre soit représentée sous la forme d'un

organigramme et que toute modification à cette structure doit être adoptée par résolution du Conseil des commissaires. Vu les changements législatifs apportés en 2020, cette adoption doit être effectuée par le CA.

La modification proposée, soit l'ajout d'un poste de direction d'établissement à la nouvelle école primaire de Carignan, a été présentée à l'Association québécoise des directions d'établissement.

Les modifications proposées au plan d'effectif du personnel cadre ont été présentées et discutées au Comité de répartition des ressources (CRR). Celui-ci recommande au CA de les approuver.

CA-037-04-24

Il est proposé :

D'autoriser la modification proposée au plan d'effectif du personnel cadre du CSSP, soit l'ajout d'un poste de direction d'établissement pour la nouvelle école de Carignan.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

9.2 Répartition des élèves au secondaire

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce point.

Le SOS a présenté aux membres du CA lors des séances préparatoires du 14 février, 18 avril, 26 septembre et du 28 novembre 2023, la réflexion sur les enjeux d'espace dans les écoles secondaires. Les écoles secondaires Ozias-Leduc et le Carrefour sont aux prises avec une surpopulation d'élèves.

De ce fait, des solutions doivent être mises en place pour contrer cette surpopulation d'élèves, car selon les prévisions d'effectifs scolaires produites annuellement par le MEQ, le nombre d'élèves pour ces écoles va continuer d'augmenter sur une période de dix ans. Les écoles ne seront pas en mesure d'accueillir l'ensemble des élèves de leur plan de répartition actuel.

Plusieurs scénarios ont été élaborés, mais ne se sont plus avérés viables lors de leurs mises à jour en utilisant les nouvelles prévisions d'effectifs scolaires produites par le MEQ. C'est donc un seul scénario pour l'école secondaire le Carrefour et un seul scénario pour l'école secondaire Ozias-Leduc qui ont été retenus pour la consultation qui s'est déroulée du 29 janvier au 26 mars 2024.

Le scénario présenté pour l'école secondaire Ozias-Leduc est de modifier le plan de répartition actuel de l'école en associant les municipalités de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu à une autre école secondaire. Ce

changement au plan de répartition de l'école secondaire Ozias-Leduc modifie également les plans de répartition des écoles secondaires Polybel et de Chambly.

Des mesures transitoires seront mises en place pour les élèves qui ont débuté leur parcours scolaire à l'école secondaire Ozias-Leduc afin qu'aucun élève ne soit transféré pendant son parcours. Les élèves résidant dans les municipalités de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu pourront donc terminer leur scolarité à cette école s'ils le souhaitent.

En 2025-2026, ce sont les nouveaux élèves, ceux qui débutent en 1^{re} secondaire et les nouveaux arrivants, c'est-à-dire ceux qui ne fréquentent pas déjà l'école en 2024-2025, qui seront dirigés vers les écoles secondaires Polybel et de Chambly.

CA-038-04-24

Il est proposé :

D'adopter les nouveaux plans de répartition des écoles secondaires Ozias-Leduc, Polybel et de Chambly, comme suit pour l'année scolaire 2025-2026 (territoires desservis pour les élèves du régulier) :

OZIAS-LEDUC	POLYBEL	DE CHAMBLY
<ul style="list-style-type: none">• Mont-Saint-Hilaire• Otterburn Park	<ul style="list-style-type: none">• Beloeil• Saint-Mathieu-de-Beloeil• McMasterville• Saint-Antoine-sur-Richelieu• Saint-Marc-sur-le-Richelieu• Saint-Charles-sur-Richelieu• Saint-Denis-sur-Richelieu	<ul style="list-style-type: none">• Chambly• Carignan• Saint-Jean-Baptiste

D'adopter les mesures transitoires qui se rattachent à ces nouveaux plans de répartition et qui permettent que les élèves qui ont débuté leur parcours scolaire à l'école secondaire Ozias-Leduc avant l'année scolaire 2025-2026 ne soient pas transférés pendant leur parcours dans cette école.

Ces nouveaux plans de répartition seront effectifs à compter de l'année scolaire 2025-2026.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. POINTS D'INFORMATION

Direction générale

10.1 Réussite des élèves | État de situation

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

Le Plan d'engagement vers la réussite (ci-après « PEVR ») a été adopté par le CA le 30 mai 2023.

Le CSSP s'est doté d'un plan de mise en œuvre pour l'atteinte des objectifs du PEVR s'échelonnant jusqu'en juin 2027. Ce plan de mise en œuvre prévoit des moyens qui constituent des priorités pour les services qui en ont la responsabilité.

Au plus tard le 30 avril 2024, les établissements devront avoir adopté un projet éducatif en cohérence avec le PEVR du CSSP.

Le CSSP s'est doté d'un tableau de bord permettant de suivre l'évolution des indicateurs reliés aux différents objectifs du PEVR.

L'état de situation relatif à la mise en œuvre du PEVR constitue un des éléments de la reddition de comptes de la direction générale.

L'état de situation des données de réussite disponibles pour certains objectifs du PEVR de l'année 2023-2024 est présenté.

Service des ressources éducatives

10.2 Participation des élèves à un projet pédagogique particulier

Madame Cindy Dubuc, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce point.

Dans le cadre du PEVR 2023-2027, l'indicateur 5,2 *Taux de participation des élèves de niveau secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier* s'inscrit à l'intérieur de l'objectif 5 : *Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans de nos élèves après l'entrée au secondaire.*

La situation de départ de cet indicateur étant de 50,0 %, la cible à atteindre en 2027 est fixée à 80,0 %. Le moyen mis de l'avant dans le plan de mise en œuvre (PMO) est le suivant : *Déployer des modalités permettant d'augmenter le taux de participation des élèves à un PPP.* Pour y parvenir, la production d'un état de situation harmonisé avec la vision du MEQ et en respect de notre *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers* était nécessaire.

En effet, au CSSP, bien que dans plusieurs écoles des projets pédagogiques particuliers soient mis de l'avant et offerts aux élèves d'une partie ou de la totalité du territoire selon qu'ils soient reconnus par le MÉQ ou par le CSSP, plusieurs écoles offrent également des volets ou des profils aux élèves de l'école, pourtant ces derniers n'étaient pas reconnus comme étant des PPP. La régularisation de ces profils en PPP est venue augmenter notre taux de plusieurs points de pourcentage. De plus, l'augmentation d'un certain nombre de groupes dans certains de nos PPP ainsi que l'ajout de nouveaux profils reconnus comme des PPP a fait grimper notre taux jusqu'à 60 % pour la rentrée 2024.

Quant à elle, l'étroite collaboration entre le SRÉ, le SOS et des directions d'établissement dans le cadre de travaux ayant cours lors des rencontres collaboratives du secondaire permettra de finaliser d'ici quelques semaines le plan d'action des 3 prochaines années.

Mme Dubuc présente l'état d'avancement des travaux réalisés à ce jour et répond aux questions des membres.

11. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

Huis clos

CA-039-04-24 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 01.

Retour à l'assemblée publique

CA-040-04-24 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 20.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 21 h 20 la séance est levée.

Président

Secrétaire générale par intérim

IM/sc